

Niort, le 24 août 2004

Préfecture des Deux-Sèvres  
4, rue Du Guesclin  
BP 522  
79099 NIORT Cedex 9

A l'attention de Monsieur Patrick STRZODA,  
Préfet des Deux-Sèvres

GPG/MWM

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 22 juillet 2004, vous avez bien voulu m'apporter des précisions sur la piste moto située dans la ZI des Charmes à Bessines et sur l'état d'avancement du dossier de raccordement des rocares Est et Ouest de Niort. Je vous en remercie.

Votre réponse concernant la piste de moto ne me satisfait nullement. En effet, même si cette piste est située hors site classé, le maître d'ouvrage, que vous qualifiez de « potentiel » et non « formellement identifié » (!) a certainement omis d'en déclarer la réalisation, ou peut-être sa déclaration n'a pas respecté les formes d'usage. Il ne me semble pas courant ni conforme à sa mission que l'Etat se contente d'identifier un maître d'ouvrage « par présomption » et, n'ait pas connaissance d'informations plus précises sachant qu'entre le 28 avril 2004 (date de mon courrier) et le 22 juillet 2004 (date de la réponse), trois mois se sont écoulés. En tout état de cause, aujourd'hui, personne n'est en mesure de vérifier les qualités techniques de l'ouvrage, notamment pour ce qui concerne l'évacuation des eaux pluviales et l'impact sur le milieu. Peut-être qu'en toute bonne foi, le maître d'ouvrage, a cru ne devoir se conformer à aucune disposition précise.

Je souhaitais en outre pointer le doigt sur ce qui me semble être une incohérence quant à l'usage de cet ouvrage. Il serait pour partie conforme aux dispositions NAL du POS de Bessines, sous réserve d'être considéré comme équipement lié aux sports et aux loisirs. Dans ce cas, il me semble qu'il soit logique de considérer qu'il accueille du public, et donc que l'autorisation à laquelle vous faites référence dans votre premier point soit requise pour sa réalisation et son utilisation.

Pour toutes ces raisons, je pense que les services de l'Etat sont fondés à poursuivre leurs recherches, pour identifier sûrement le maître d'ouvrage qui seul pourrait répondre des qualités techniques de l'ouvrage nous permettant de conclure, je l'espère, à son innocuité sur l'environnement. Dans le cas contraire, je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire tout ce qui est en votre pouvoir pour faire en sorte que cet ouvrage soit conforme aux textes en vigueur.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

Geneviève Gaillard